

**Assemblée générale**

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
19 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 30^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 21 novembre 2012, à 10 heures

Président : M. Talbot (Guyana)**Sommaire**Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)

- h) Harmonie avec la nature (*suite*)

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Point 61 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-60033X (F)

**Merçi de recycler** 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/67/L.13/Rev.1)

Projet de résolution A/C.2/67/L.13/Rev.1 : Marée noire sur les côtes libanaises

1. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget programme.

2. **M. Merabet** (Algérie), parlant en qualité de principal promoteur du projet de résolution et au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que la marée noire sur les côtes libanaises continue à retarder les efforts que fait le Liban pour promouvoir un développement durable. Il compte sur le soutien d'une majorité écrasante d'États Membres.

3. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) annonce que la Bosnie-Herzégovine s'est jointe aux auteurs.

4. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne,

Portugal, Qatar, République de Corée, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Nauru.

S'abstiennent :

Cameroun, Colombie, Panama.

5. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.13/Rev.1 est adopté par 152 voix pour, 7 contre avec 3 abstentions.*

6. **M. David** (Israël) dit que le travail précieux de la Commission est une fois de plus détourné par certaines délégations animées par des motivations politiques. Le projet de résolution ne sert à rien sinon à dénigrer Israël. Il ne mentionne pas le fait que l'Organisation libanaise terroriste Hezbollah a commencé le conflit de 2006 par une attaque non provoquée contre Israël ni que ses roquettes ont mis en danger la faune, la flore et les sites historiques d'Israël. Le projet de résolution ne reconnaît pas non plus qu'après la marée noire Israël a immédiatement répondu aux demandes émanant du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution, en apportant son concours et en délivrant des permis en vue de vols aériens de photographie demandés par les organismes internationaux. Israël a coopéré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales pour remédier à la situation environnementale le long de la côte du Liban. De plus, intentionnellement, le projet de résolution oublie les conclusions du rapport de 2007 du PNUE intitulé « Liban : innovation environnementale après le

conflit », qui donne un compte rendu tout à fait différent de la situation.

7. **M^{me} Ziade** (Liban) dit que l'attaque aérienne du 15 juillet 2006 d'Israël contre l'entrepôt pétrolier de Djiyeh a entraîné la catastrophe environnementale la plus grave jamais enregistrée en Méditerranée orientale, qui s'est traduite par des dommages sociaux, économiques et environnementaux qui se manifestent encore au Liban. Le blocus aérien et maritime exercé par Israël a empêché de mener les activités d'endiguement de la marée noire pendant les premières phases critiques et le Liban poursuit actuellement les opérations de nettoyage, de gestion des déchets et de remise en état. Le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/67/341) souligne que la remise en état intégrale prendra plusieurs années et que le Liban a donc besoin d'un soutien continu.

8. Lors de ses sessions successives, l'Assemblée générale a réitéré la demande qu'elle a adressée au Gouvernement israélien d'assumer la responsabilité d'une indemnisation prompte et adéquate du Gouvernement libanais. Selon le premier rapport du Secrétaire général sur la question (A/62/343), un expert, le Professeur Richard Steiner a affirmé qu'Israël devait participer à une enquête juridique intégrale et indépendante, établir un fonds d'indemnisation et appliquer un programme détaillé de restauration; cependant, le Gouvernement israélien n'a pas jugé bon d'accéder à ces demandes. L'appui très large de la Commission au projet de résolution reflète sa volonté renouvelée de poursuivre le développement durable et de faire respecter la légalité.

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (suite) (A/C.2/67/L.38)

Projet de résolution A/C.2/67/L.38 : Mise en œuvre de l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, 2013

9. **M. Aslov** (Tadjikistan), présentant le projet de résolution, fait observer que le projet accueille avec satisfaction l'offre du Gouvernement tadjik d'accueillir en septembre 2013 une conférence internationale de haut niveau sur la coopération dans le domaine de l'eau

et il invite le Président de l'Assemblée générale à convoquer un débat de haut niveau, à New York, le 22 mars 2013, Journée internationale de l'eau. Les pays suivants se joignent aux auteurs du projet : Afrique du Sud, Bélarus, Bénin, Érythrée, Koweït, Maurice, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République dominicaine, Serbie, Timor-Leste et Viet Nam.

10. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit que le Bangladesh, le Costa Rica, le Kirghizistan et le Suriname se joignent également aux auteurs.

h) Harmonie avec la nature (suite) (A/C.2/67/L.37)

Projet de résolution A/C.2/67/L.37 : Harmonie avec la nature

11. **M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie), présentant le projet de résolution, dit que son but premier est de convoquer, à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, un débat plénier durant la célébration de la Journée de la Terre nourricière le 22 avril 2013 afin de promouvoir des conceptions économiques différentes intégrant une relation plus éthique entre l'humanité et la Terre. Le rapport du Secrétaire général sur l'harmonie avec la nature (A/67/317) souligne que le moment est venu de passer d'un système économique néoclassique, constamment réaffirmé sur la base d'hypothèses qui ne sont pas scientifiques au sujet de la dynamique des marchés et qui découle de la théorie économique néoclassique, à un système économique trouvant ses racines dans la science des relations nombreuses et complexes entre les systèmes humains et les systèmes environnementaux. Le terme « Terre nourricière » est repris dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe) comme expression partagée par un certain nombre de pays et de régions.

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/67/L.3/Rev.1)

Projet de résolution A/C.2/67/L.3/Rev.1 : Vers un nouvel ordre économique international (suite)

12. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

13. *Il est procédé à un vote enregistré.**Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Fédération de Russie, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fidji, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et les Grenadines, Îles Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

S'abstiennent :

Australie, Cambodge, République de Corée, Turquie et Ukraine.

14. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.3/Rev.1 est adopté par 113 voix contre 47, avec 5 abstentions.*

15. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que la présente session marque le trente-huitième anniversaire de la Déclaration sur un nouvel ordre économique. Le projet de résolution qui vient d'être adopté avait déjà été examiné durant les sessions précédentes de l'Assemblée générale mais, une fois de plus, il n'est pas à la hauteur; en effet, il ne projette pas le débat international sur le développement économique dans le vingt et unième siècle. Les actuels problèmes économiques mondiaux sont tout à fait différents de ceux des années 1970; l'extraordinaire croissance du commerce international et de l'investissement international a conduit à un renforcement des économies nationales et à une hausse des revenus pour des centaines de millions d'hommes. Sa délégation retient et partage l'objectif de la communauté internationale de poursuite de la croissance et du développement économique durable, mais dans son fond la résolution est dépassée, de nature à semer la division et contreproductive. Elle a donc voté contre le projet.

16. **M^{me} Pederson** (Canada) dit que le projet de résolution répète pour l'essentiel les résolutions précédentes sur le sujet. L'économie mondiale, tout en étant vulnérable, est sur la voie de la reprise. En engageant les États Membres à se lancer dans un nouvel ordre économique, le projet de résolution adresse un message contradictoire au sujet des efforts que font les Nations Unies pour créer des emplois, susciter la croissance économique et assurer leur prospérité à long terme. Le projet compromet le travail du Groupe des 20 et ne fait rien pour stimuler les efforts collectifs tendant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Sa délégation soutient sans réserve le programme de développement des Nations Unies, mais le projet de résolution lui est contraire. Pour cette raison, elle a voté contre le projet.

17. **M^{me} Zoupaniotis** (Chypre), parlant au nom de l'Union européenne, dit que comme les résolutions antérieures sur la question, le projet de résolution A/C.2/67/L.3 ne reflète pas l'ordre international actuel, qui est animé par la mondialisation, l'innovation technologique et l'apparition de nouveaux agents

économiques. L'Union européenne craint que le projet de résolution n'adresse un message inexact sur l'aptitude des Nations Unies à contribuer à la solution des problèmes mondiaux actuels. En ne tirant pas parti des discussions récentes et de leurs résultats, notamment ceux de Rio+20, de la session de fond de juillet 2012 du Conseil économique et social et des documents issus des réunions des institutions de Bretton Woods, du Groupe des Huit et du Groupe des 20, le projet risque de marginaliser l'organisation dans son rôle de gouvernance économique mondiale. De plus, la version révisée du projet de résolution contient de nouveaux libellés, qui n'ont pas été discutés dans les consultations, ce qui compromet le travail de la Commission et en donne une image négative.

18. L'Union européenne réaffirme sa volonté de promouvoir des solutions multilatérales aux problèmes communs, en particulier dans le cadre des Nations Unies, dans le but de réaliser les OMD et d'encourager une croissance soutenue, solidaire et équitable, qui est la base du développement durable.

19. **M^{me} Luna** (Mexique) dit que sa délégation a bien voté pour le projet de résolution, comme elle l'a fait à plusieurs occasions antérieures, mais elle estime que le dix-huitième alinéa n'est pas assez précis au sujet des effets de la politique monétaire sur le commerce international. Cette politique n'aura pas nécessairement les mêmes effets qu'une augmentation des droits de douane ou des subventions générales à l'exportation, que contiennent les accords de l'Organisation mondiale du commerce relatifs à l'accès aux marchés. Les questions monétaires doivent être résolues par des mesures spécifiques et non pas par un protectionnisme commercial. Il est essentiel de s'assurer que les questions concernées ne sont pas mal interprétées, d'une façon qui conduise à l'adoption de mesures protectionnistes sous prétexte de compenser les effets des politiques monétaires suivies par d'autres États.

20. **M. Rodríguez Hernández** (Cuba) dit que l'actuelle crise économique mondiale ressemble à celle des années 1970, époque où les Nations Unies avaient adopté la Charte des droits et devoirs économiques des États et avaient établi des mécanismes de vérification des comptes des sociétés transnationales ainsi qu'un groupe de travail spécial. Malheureusement, au lieu de prendre des mesures similaires pour renforcer le rôle de l'Organisation sur ces questions essentielles, les pays développés s'efforcent d'éviter de les aborder à l'Assemblée générale tout en incitant celle-ci à

reconnaître les initiatives et les enceintes exclusives qui ne relèvent pas d'elle. L'actuel système est obsolète; un nouvel ordre économique international est donc cruellement nécessaire, et l'ONU doit jouer un rôle central dans les transformations nécessaires pour le réaliser.

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite) (A/C.2/67/L.2 et L.39)

Projets de résolution A/C.2/67/L.2 et L.39 : Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite)

21. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.2/67/L.39, soumis par M. Islam (Bangladesh) sur la base des consultations qu'il a tenues sur le projet de résolution A/C.2/67/L.2.

22. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission), présentant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution en question, dit que si la Conférence d'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty, visée au paragraphe 20, est convoquée en dehors de New York, le gouvernement hôte de la Conférence devra couvrir les frais supplémentaires directement ou indirectement liés à cette conférence conformément au paragraphe 5 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.

23. S'agissant de la Conférence d'examen visée au paragraphe 20 et des deux sessions du Comité préparatoire intergouvernemental visées au paragraphe 21, le montant estimatif de 316 300 dollars, en dehors des postes, pour la période 2014-2015 correspond à des dépenses non récurrentes d'assistance temporaire de 186 300 dollars, montant équivalent à un poste P-3

pendant 14 mois, afin de faciliter les préparatifs de fond et d'organisation de la conférence et d'assurer le service des réunions de deux sessions du Comité préparatoire intergouvernemental et de fournir des services organiques au comité plénier et à la réunion plénière de la Conférence; un montant non récurrent de 70 000 dollars pour des services de consultants spécialisés non disponibles au Secrétariat pour la conduite d'études et la rédaction de documents de référence qui seront utilisés dans les négociations intergouvernementales et pour la préparation d'une évaluation du Programme d'action d'Almaty; et un montant non récurrent de 60 000 dollars pour la rédaction et l'impression des publications promotionnelles de la Conférence.

24. La Conférence d'examen de trois jours comprendrait six séances plénières et quatre réunions parallèles avec les services d'interprétation dans les six langues officielles ainsi que les services de documentation. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, ces réunions et cette documentation s'ajouteraient à la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en 2014. Les dates de la Conférence seraient déterminées en consultation avec le Département. Les deux sessions de deux jours du Comité préparatoire intergouvernemental visé au paragraphe 21 comprendraient quatre réunions chacune ayant des services d'interprétation dans les six langues officielles ainsi que leur documentation. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, les huit réunions et la documentation s'ajouteraient aux réunions et à la charge de travail du Département en 2014. Les dates des sessions seraient décidées en consultation avec le Département.

25. On estime donc que la demande visée aux paragraphes 20 et 21 du projet de résolution se traduirait par des besoins supplémentaires se montant à 598 600 dollars pendant l'exercice biennal 2014-2015. Les mesures visées au paragraphe 26 seraient prises avec l'aide des organisations concernées et avec les organes du système des Nations Unies compétents. S'agissant du paragraphe 27, les besoins découlant des arrangements de fond et organisationnels nécessaires et de l'organisation de réunions préparatoires au niveau régional en 2013 seraient couverts par des contributions volontaires reçues pour financer les activités destinées aux pays en développement sans littoral.

26. Si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution, il n'y aura pas de besoins supplémentaires à inscrire au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013. Les montants supplémentaires de 914 900 dollars, dont 598 600 dollars relatifs à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à la gestion des conférences, et 316 300 dollars relatifs aux pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, figureraient au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

27. **M. Islam** (Bangladesh) apporte une correction mineure au projet de résolution.

28. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.39, tel que modifié oralement, est adopté.*

29. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.2 est retiré.*

30. **M. Pescheux** (France) dit qu'il a voté le projet de résolution mais qu'il indiquera au Secrétariat certaines imprécisions dans la version française du texte.

31. **M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) répète la position de sa délégation sur la question : l'État plurinational de Bolivie n'est pas un État sans littoral mais un pays qui, à la suite d'une invasion, a été temporairement privé de l'accès à la mer et à sa propre côte. Son pays se réserve le droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition en droit international pour résoudre ce problème.

32. **M. Gálvez** (Chili) dit qu'en tant que pays de transit, le Chili s'est acquitté de ses obligations en vertu de tous les instruments internationaux pertinents et a consenti des investissements majeurs, au fil du temps, pour moderniser les équipements de transit dans le territoire en question. Le respect des accords frontaliers entre des pays voisins est un élément essentiel de la confiance et la garantie de la paix et de la sécurité régionales et internationales. Son gouvernement ne s'écartera pas de ce principe.

33. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) dit que son pays se joint sans réserve au consensus sur le projet de résolution comme un signe tangible de l'importance qu'il attache au développement des pays en développement sans littoral. Cependant, comme son pays contribue beaucoup au financement des Nations Unies, les États-Unis d'Amérique auraient préféré recevoir plus tôt une information budgétaire sur la Conférence d'examen de 2014 pour l'examiner en temps utile. Tout en reconnaissant que les chiffres

présentés par le Secrétariat sont des estimations reposant sur des conférences antérieures, sa délégation espère que tout sera fait pour réduire les coûts comme il convient.

Point 61 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/67/L.33)

Projet de résolution A/C.2/67/L.33 : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite)

34. **Le Président** dit que l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), le Brunéi Darussalam, le Burundi, la Guinée-Bissau, le Mali, la Namibie, la République populaire démocratique de Corée, la Somalie, Sri Lanka et le Viet Nam se sont joints aux auteurs du projet de résolution, qui n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

35. *Il est procédé à un vote enregistré.*

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, îles Salomon, Islande, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Kirghizistan, Lettonie, Liban, Lesotho, Lybie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Maroc,

Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Samoa, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne de), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre :

Canada, États-Unis d'Amérique, îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de).

S'abstiennent :

Australie, Cameroun, Côte d'Ivoire, El Salvador, Honduras, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée.

36. *Le projet de résolution A/C.2/67/L.33 est adopté par 156 voix contre 5, avec 7 abstentions.*

37. **M^{me} Davidovich** (Israël) dit que sa délégation constate avec déception que la Commission a une fois de plus choisi de perdre son temps précieux pour donner suite aux caprices de certaines délégations dont la seule mission est de dénigrer son pays. Les Israéliens et les Palestiniens partagent les mêmes problèmes environnementaux et ne peuvent les résoudre qu'ensemble. Israël a coopéré abondamment avec l'Autorité palestinienne sur le règlement des questions d'environnement; par exemple, une coalition d'acteurs israéliens et palestiniens cherche à résoudre le problème de la grave pollution de la vallée du Cédron. Si les auteurs du projet de résolution se souciaient réellement du bien-être des Palestiniens, ils apporteraient leur soutien à cette entreprise au lieu de s'y opposer. Comme ses prédécesseurs, le projet de résolution est voué à l'oubli; ces rituels inutiles ne font pas progresser les intérêts des Palestiniens. Les questions en suspens doivent être réglées à Jérusalem et à Ramallah, pas à New York.

38. **M. Alhantouli** (Observateur de la Palestine), exerçant son droit de réponse, dit que la majorité écrasante des membres de la Commission soutiennent la souveraineté de la Palestine et des habitants arabes du Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles, qui sont leur principal atout pour le développement. Le projet de résolution rappelle à Israël, puissance occupante, que la communauté internationale rejette sa domination sur les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem-Est et le Golan syrien. Israël doit mettre un terme à ces violations du droit international dans ces territoires, et notamment à l'appropriation des terres et des ressources en eau, à la destruction de l'agriculture et la pollution de l'environnement.

39. Les initiatives communes auxquelles la représentante d'Israël a fait référence sont illusoires; Israël les utilise pour consolider son occupation et tromper la communauté internationale. La semaine précédente, la machine de guerre israélienne a lancé une attaque sauvage contre les habitants de la bande de Gaza faisant 150 morts dont plus de 40 enfants. Cette attaque brutale n'est que le dernier exemple des violations, des actes d'expropriation, de destruction et de punition collective commis par Israël. Il s'efforce de détourner l'attention du sang répandu en avançant des initiatives sur des questions économiques et financières. En réalité, cependant, Israël n'a qu'un seul visage : celui d'une puissance occupante.

40. **M^{me} Davidovich** (Israël), exerçant son droit de réponse, dit qu'Israël a tout fait pour éviter l'actuel conflit. En 2005, Israël s'est complètement retiré de la bande de Gaza, donnant ainsi aux Palestiniens l'occasion d'en faire une oasis de prospérité. Au contraire, ils en ont fait pour le Hamas un dépôt de munitions et une rampe de lancement de roquettes, dont plus de 12 000 sont tombées sur des villages israéliens au cours des dix dernières années; le jour en question, une attentat-suicide contre un autobus à Tel Aviv a fait 20 morts parmi des civils innocents. L'objectif d'Israël est de se défendre en visant l'infrastructure de Hamas, dont les attaques ont paralysé la vie de plus d'un million de citoyens israéliens.

41. **M. Alhantouli** (Observateur de la Palestine), exerçant son droit de réponse, dit que le représentant d'Israël a une fois de plus déformé les faits. L'occupation par Israël du territoire palestinien se poursuit depuis 1967 et le droit de légitime défense ne peut pas être invoqué comme prétexte pour massacrer

des civils innocents. Le Gouvernement israélien utilise le sang des enfants palestiniens pour préparer sa campagne électorale. Ces faits, en eux-mêmes, ne relèvent pas du mandat de la Deuxième Commission, mais Israël ne saurait avoir l'audace de prétendre que la situation est normale et qu'il s'est engagé à promouvoir le développement. Les membres de la Commission connaissent assez la nature réelle de l'occupation.

La séance est levée à 11 h 50.